

**PROCÈS-VERBAL d'une réunion publique du conseil d'administration de la CRÉ de l'Estrie
tenue à la salle Lac Mégantic/Lac Aylmer du Delta Sherbrooke, le 29 avril 2009 à 9 h 30.**

PERSONNES PRÉSENTES :

| | |
|---|---|
| Bachand, Jean-Philippe – membre | Marceau, Denis – membre |
| Badger, Gerald – membre | Masson, Réjean – membre |
| Bernier, Maurice – membre | Nicolet, Roger – membre et président |
| Brochu, Louida – membre | Potvin, Normand – membre |
| Desrochers, Huguette – membre et secrétaire | Poulin, Marc – membre |
| Fouquet, Guy – membre | Robert, Nicole – membre |
| Gagné, Laurian – membre | Roy, Alain – membre |
| Gingras, Diane – membre et trésorière | Roy-Laroche, Colette – membre et 2 ^e vice-présidente |
| Hémond, Jacques – membre | Wheeler, Malcolm – membre |
| Lamoureux, Bertrand – membre | |
| Landry, Noël – membre | |
| Lavoie, Michèle – membre | |

PERSONNES INVITÉES :

Fortin, Robert – directeur régional du MDEIE
Poulin, Pierre – directeur régional du MAMROT
Jacques Vidal - IDÉS

PERSONNES-RESSOURCES :

Blanchette, Jean-Louis, conseiller en développement
Bureau, Andrée, conseillère en développement
Côté, Isabelle, secrétaire exécutive intérimaire
Desautels, Dominique, conseillère en développement
Fréchette, François, conseiller en développement
Sévigny, Patricia, conseillère en développement
Wolfe, Marie-Hélène, directrice générale

PERSONNES ABSENTES :

Cloutier, Vincent – membre
Gagnon, Francis – membre
Mailhot, Martin – membre
Martel, Marc-André – membre
Mauri, Florencia – membre
Perrault, Jean – membre et 1^{er} vice-président

Tous les administrateurs ayant été convoqués et un quorum étant présent, la réunion est déclarée régulièrement constituée.

PRÉSIDENT ET SECRÉTAIRE

Monsieur Roger Nicolet préside la séance et madame Isabelle Côté est désignée comme secrétaire chargée de rédiger le procès-verbal de la réunion.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le président ouvre la séance à 9 h 30 et il souhaite la bienvenue aux membres du conseil d'administration.

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé d'adopter l'ordre du jour tel qu'il a été transmis avec l'avis de convocation, en y apportant les modifications suivantes :

- Ajouter les points suivants :
 - 2.2 Jeux du Canada 2013
 - 4.2 Politique de gestion des ressources humaines
 - 5.4.3 Nomination au comité-conseil de l'axe 4
- Retirer le point 7.3.2

CRÉ-09-062 Il est proposé par Maurice Bernier
appuyé par Normand Potvin
et résolu :

QUE soit adopté l'ordre du jour tel que proposé, en y apportant les modifications citées ci-dessus.

Adoptée à l'unanimité

2. PROCÈS-VERBAL DU 25 MARS 2009

2.1 Lecture et approbation du procès-verbal du conseil d'administration du 25 mars 2009

Monsieur Roger Nicolet demande aux membres du conseil d'administration si l'un d'entre eux demande la lecture du procès-verbal du conseil d'administration tenu le 25 mars dernier. Les membres renoncent à la lecture du procès-verbal.

CRÉ-09-063

**Il est proposé par Diane Gingras
appuyé par Noël Landry
et résolu :**

QUE soit approuvé le procès-verbal du conseil d'administration tenu le 25 mars 2009 tel qu'il est présenté.

Adoptée à l'unanimité

2.2 Jeux du Canada 2013

Le président souligne la nouvelle reçue en début de mois, à savoir que la ville hôte des Jeux du Canada 2013 sera la ville de Sherbrooke.

CRÉ-09-064

**Il est proposé par Marc Poulin
appuyé par Bertrand Lamoureux
et résolu :**

QUE soit faite une motion de félicitations à la Ville de Sherbrooke pour cette belle reconnaissance.

Adoptée à l'unanimité

Monsieur Louida Brochu remercie les membres du conseil de leur appui.

3. PRÉSENTATION DU PORTAIL ESTRIE05.CA

Monsieur Roger Nicolet souhaite la bienvenue à monsieur Jacques Vidal de IDÉS et l'invite à présenter aux membres le nouveau portail Internet Estrie05.ca. Après la présentation audio-vidéo, monsieur Vidal précise que le portail est une initiative de la Corporation de développement économique de l'Estrée et que son objectif est d'attirer des entreprises et des investissements en Estrie. Ce portail se veut un lien vers les sites des partenaires et vers des données statistiques, notamment pour les chercheurs d'emplacements. Ils ont présenté le portail en Europe récemment où ils ont été grandement félicités, en particulier pour la section sur le géoréférencement d'entreprises.

Monsieur Vidal explique que le portail est présentement en ligne, qu'il est complété à 95 % et qu'il sera entièrement opérationnel d'ici quelques semaines. En effet, il reste à intégrer les données des entreprises de quelques territoires. Il mentionne que les firmes Lemieux Bédard et Cible solutions d'affaires ont travaillé sur le projet.

Monsieur Vidal désire remercier les partenaires financiers de ce projet, dont la CRÉ de l'Estrée, qui a contribué aux travaux de prospection et promotion, de même qu'au développement du portail.

Il s'ensuit une période de questions et d'échanges. Le président remercie M. Vidal et se joint aux membres pour féliciter monsieur Vidal et la Corporation de développement économique de l'Estrée pour cette réalisation.

3.1 Portail Estrie05.ca : Coordination et mise à jour

Marie-Hélène Wolfe fait part au conseil d'administration de la suggestion de la Corporation de développement économique de l'Estrie qui est de remettre la suite des travaux entre les mains de la CRÉ de l'Estrie afin qu'elle soit responsable de tâches comme les mises à jour, le développement d'outils, etc. Madame Wolfe présente le document qui a été préalablement acheminé aux membres.

L'objectif est de vérifier si le conseil d'administration désire que la CRÉ accepte ce mandat, qui pourrait être fait avec l'aide d'une ressource professionnelle en communication.

Madame Wolfe fait lecture du projet de résolution déposé sur place.

CONSIDÉRANT QUE la Corporation de développement économique de l'Estrie a réalisé un projet permettant de développer une image de marque et un logo de la région de l'Estrie dans l'objectif de faire la promotion et la prospection d'entreprises pour la région;

CONSIDÉRANT QU'un portail Internet a été développé pour soutenir les organisations de développement économique dans leurs démarches de prospection et de positionnement stratégique;

CONSIDÉRANT QU'un tel outil et une stratégie de communication doivent être pris en charge par une organisation régionale de planification et de développement;

CONSIDÉRANT QUE le portail Estrie05.ca et les outils promotionnels développés, et à créer, seront mis au service du Plan de développement de la région;

CRÉ-09-065

**Il est proposé par Nicole Robert
appuyé par Denis Marceau
et résolu :**

QUE la CRÉ de l'Estrie accepte de coordonner les suites du projet et la mise à jour du Portail Estrie05.ca;

QUE la CRÉ de l'Estrie intègre ce mandat à son plan d'action dès l'année 2009-2010;

QUE les ressources nécessaires soient disponibles à même le budget de la CRÉ de l'Estrie.

Adoptée à l'unanimité

4. AFFAIRES INTERNES

4.1 Lac-à-l'épaule du 27 mai 2009

La directrice générale informe les membres du conseil que la date retenue est le 27 mai 2009, de 9 h à 15 h 30. Le tout se terminera par un coquetel. L'activité se déroulera à l'Hôtel Chéribourg. Le nom de l'animateur sera confirmé aujourd'hui. Afin de confirmer de nouveau la disponibilité des membres, le président demande d'indiquer sa disponibilité à main levée pour le 26, le 27 ou le 28 mai. Comme il en ressort que la date du 27 mai obtiendra la majorité des présences, il est décidé de maintenir cette date pour la tenue du lac-à-l'épaule.

4.2 Politique de gestion des ressources humaines

Le président informe les membres que le conseil d'administration est à réviser sa politique de gestion des ressources humaines.

5. PLAN DE DÉVELOPPEMENT DE L'ESTRIE 2007-2012

5.1. Axe 1 – Miser sur un développement harmonieux du territoire et du cadre de vie

5.1.1. Internet haute vitesse

En suivi à la dernière réunion du conseil d'administration, François Fréchette rappelle aux membres qu'une copie de la correspondance acheminée à Monique Gagnon-Tremblay leur a été transmise préalablement.

5.1.1.1. Dépôt du rapport

Monsieur Fréchette dépose une copie du Rapport d'analyse des propositions à la suite d'un appel d'intérêt pour consultation sur place seulement. Il sera transmis aux MRC participantes d'ici un jour ou deux.

Le président invite monsieur Jean Lavoie, ingénieur et consultant pour la CRÉ de l'Estrie, à présenter le Rapport aux membres. Monsieur Lavoie précise que ce rapport se veut une conclusion à la démarche d'évaluation en vue d'offrir Internet haute vitesse sur tout le territoire de l'Estrie.

Entre autres points examinés dans le Rapport, notons la couverture du territoire qui pourrait, théoriquement, atteindre 100 %, grâce à des combinaisons de technologies préconisées par l'ensemble des soumissionnaires; la qualité des services et de la performance; que la technologie cellulaire occasionne certains délais de transmission comparativement aux autres technologies; la nécessité de mettre à jour régulièrement les équipements afin de suivre l'évolution des technologies; les coûts et le financement des infrastructures, qui sont très variables d'une proposition à l'autre. Finalement, monsieur Lavoie présente les recommandations faites aux membres du conseil avant que les MRC et les municipalités entreprennent une démarche d'appel d'offres formelle.

Parmi ces recommandations, deux questions sont ressorties des discussions avec les soumissionnaires potentiels. Celles-ci visent à mieux cerner les possibilités offertes par le programme Communautés rurales branchées. Premièrement, « Qui peut être propriétaire des infrastructures? » et, deuxièmement, « Est-ce possible de financer les entreprises privées? »

Monsieur Nicolet précise que la CRÉ entend trouver les réponses à ces questions, mais que, pour la mise en œuvre, les MRC et les municipalités devront assumer les suites du dossier.

Le président remercie monsieur Lavoie de ces explications et le félicite pour le Rapport. Le comité de travail a réalisé son mandat avec succès.

CRÉ-09-066

**Il est proposé par Maurice Bernier
appuyé par Réjean Masson
et résolu :**

QUE la CRÉ de l'Estrie accuse réception du Rapport d'évaluation des propositions à la suite d'un appel d'intérêt.

Adoptée à l'unanimité

5.1.1.2. Mécanique d'appui aux projets

François Fréchette présente au conseil la fiche de procédure en vue de permettre à la CRÉ de formuler des appuis, comme requis dans le programme Communautés rurales branchées, ainsi que l'échéancier prévu.

Il s'ensuit une période d'échanges sur la question. Il en ressort que les appuis formulés par la CRÉ seront faits en fonction de l'étendue de la couverture, qui devrait permettre de toucher le maximum des citoyens non desservis actuellement par une connexion Internet haute vitesse et que l'étude des demandes d'appui sera faite par le personnel de la CRÉ, qui possède les outils nécessaires.

CRÉ-09-067

**Il est proposé par Maurice Bernier
appuyé par Michèle Lavoie
et résolu :**

D'adopter la mécanique d'appui et de transmettre celle-ci aux MRC de la région pour qu'elles la transmettent également aux municipalités de la région.

Adoptée à l'unanimité

5.1.2. ORACLE

François Fréchette explique sommairement que le Conseil de la culture organise une journée forum pour la relève artistique et culturelle de l'Estrie « Les Rendez-vous de la relève artistique de l'Estrie ». Celle-ci se déroulera le 9 juin 2009 au Théâtre Granada à Sherbrooke.

Madame Michèle Lavoie insiste sur l'importance de cet événement afin d'attirer et de retenir la relève en région. Elle invite les membres à y participer, en particulier à assister à la présentation du portrait de la relève artistique en avant-midi.

5.2. Axe 2 – Miser sur le capital humain et l'immigration comme moteur de développement

5.2.1. Priorités identifiées par le comité-conseil

Patricia Sévigny présente les priorités qui ont été identifiées par le comité-conseil pour l'année 2009-2010. Celles-ci feront l'objet du Plan d'action de la CRÉ de l'Estrie, qui est à venir en juin. Les trois priorités sont :

1. Donner des suites concrètes au dossier portant sur l'attraction et la rétention de la main-d'œuvre qualifiée en Estrie.
2. Coordonner les trois ententes spécifiques de l'axe 2 portant sur :
 - l'égalité entre les hommes et les femmes;
 - l'amélioration des conditions de vie des aînés et;
 - la régionalisation de l'immigration.
3. En collaboration avec la Table estrienne de concertation interordres en éducation, participer aux efforts régionaux en regard de la persévérance scolaire.

5.3. Axe 3 – Inciter les entreprises à innover et à investir dans la technologie

5.3.1. Nomination au comité des gouverneurs de DEFI

Marie-Hélène Wolfe informe les membres que monsieur François Godbout, directeur du DEFI, a recruté madame Lise Compagna, de Bois ouvrés Waterville, pour faire partie du comité des gouverneurs du DEFI.

Madame Wolfe fait lecture du projet de résolution.

CRÉ-09-068

**Il est proposé par Denis Marceau
appuyé par Diane Gingras
et résolu :**

De nommer Mme Lise Compagna au comité des gouverneurs de DEFI.

Adoptée à l'unanimité

5.4. Axe 4 – Accélérer le processus d'adaptation économique de la région

5.4.1. Priorités identifiées par le comité-conseil

Andrée Bureau présente les priorités qui ont été identifiées par le comité-conseil pour l'année 2009-2010 :

1. Mettre en place un service d'appui à l'exportation pour les entreprises estriennes. S'assurer que ce service répond aux besoins estriens.
2. Assurer la concertation des organismes de développement économique afin d'assurer un meilleur partage d'information sur les projets en cours ou en élaboration.
3. Travailler en concertation avec les personnes impliquées dans l'axe 3 sur l'innovation et l'investissement technologique. Entente spécifique au profit des entreprises dans cet esprit.
4. Mettre en œuvre l'entente spécifique sur le développement et le renforcement de l'économie sociale en Estrie.
5. Participer à la réflexion sur l'adaptation du FDR aux besoins de développement économique de la région.

5.4.2. Rapport du comité de travail sur l'Aéroport

Madame Wolfe informe les membres que le comité de travail s'est réuni le 16 avril dernier. Elle explique sommairement la nature des échanges et la conclusion qui était de contacter quelques firmes pouvant réaliser le mandat d'analyser les impacts économiques de l'Aéroport de Sherbrooke et d'un lien quotidien avec Toronto. Madame Wolfe présente un extrait du document d'appel d'offres sur invitation, décrivant, entre autres, les questions précises auxquelles devront répondre les résultats de l'étude.

Après analyse des deux propositions reçues, soit de DAA Stratégies et de Explorer Solutions, une recommandation proposant de retenir les services de la firme DAA Stratégies a été formulée. Monsieur Nicolet rappelle aux membres que DAA Stratégies a travaillé avec la CRÉ dans le cadre de son Plan quinquennal de développement.

Madame Wolfe fait lecture du projet de résolution déposé sur place.

CONSIDÉRANT QUE le conseil d'administration de la CRÉ de l'Estrie a confié à un comité de travail le mandat d'étudier la demande d'appui de la Corporation de développement de l'Aéroport de Sherbrooke ainsi que la réalisation d'une étude d'impacts économiques;

CONSIDÉRANT QUE le comité de travail convient de la nécessité de réaliser une étude d'impacts économiques avant d'émettre une recommandation d'appui au conseil d'administration de la CRÉ;

CONSIDÉRANT QUE le comité recommande à la CRÉ de confier cette étude à une ressource experte;

CONSIDÉRANT QU'un appel d'offres de services a été réalisé, que deux offres ont été reçues et analysées par la permanence;

CRÉ-09-069

**Il est proposé par Louida Brochu
appuyé par Marc Poulin
et résolu :**

De confier le mandat d'étude d'impacts économiques de l'Aéroport de Sherbrooke à la firme DAA Stratégies.

De réserver la somme maximale de 39 000 \$ plus les taxes applicables, à même l'enveloppe disponible pour les Études et recherches du Fonds de développement régional (FDR) pour l'année 2009-2010;

D'autoriser le président ou son représentant à conclure l'entente.

Adoptée à l'unanimité

5.4.3. Nomination au comité-conseil

Marie-Hélène Wolfe explique qu'après réflexion sur la composition du comité-conseil, il a été conclu d'intégrer un nouveau membre.

CRÉ-09-070

**Il est proposé par Maurice Bernier
appuyé par Malcolm Wheeler
et résolu :**

De nommer Jacques Vidal au comité-conseil de l'axe 4

Adoptée à l'unanimité

6. FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL (FDR)

6.1. MRC du Haut-Saint-François/FDR05-06-113

Andrée Bureau explique la requête de la MRC du Haut-Saint-François qui est de reporter l'échéance pour l'utilisation du solde de 65 000 \$, de l'enveloppe réservée, en 2006, à la MRC dans le cadre du soutien aux municipalités déstructurées.

Le président remercie Mme Bureau et demande aux membres s'ils s'opposent à accorder ce délai à la MRC du Haut-Saint-François, compte tenu de l'information dont ils disposent.

CRÉ-09-071

**Il est proposé par Maurice Bernier
appuyé par Réjean Masson
et résolu :**

D'accorder une prolongation de deux (2) ans à la MRC du Haut-Saint-François pour se prévaloir de cette enveloppe financière;

Adoptée à l'unanimité

Monsieur Normand Potvin profite de l'occasion pour remercier le conseil.

6.2. Suivi d'ententes spécifiques

6.2.1. Reconduction de l'entente spécifique sur l'amélioration des conditions de vie des aînés/FDR-05-07-203

Patricia Sévigny présente aux membres un document décrivant l'entente spécifique sur l'adaptation des services et infrastructures régionales en Estrie. Elle fait ensuite lecture du projet de résolution.

CONSIDÉRANT QUE la Conférence régionale des élus de l'Estrie a retenu comme principe directeur dans le plan de développement 2007-2012 que la région veut réduire les inégalités et faire la promotion de l'équité, particulièrement pour les femmes, les jeunes, les aînés et les personnes immigrantes;

CONSIDÉRANT QUE la CRÉ de l'Estrie a signé en 2007-2008 une entente spécifique de cinq ans visant l'amélioration des conditions de vie des aînés;

CONSIDÉRANT QUE l'engagement de la CRÉ de l'Estrie pour l'année 2008-2009 était de 25 000 \$ (an 2 de 3) et que cet engagement était prévu au budget 2008-2009;

CONSIDÉRANT QUE le comité de gestion de l'entente spécifique a pris connaissance du rapport d'activités et du rapport d'utilisation des sommes 2007-2008 et que ces rapports sont conformes aux attentes;

CONSIDÉRANT QUE le comité de gestion de l'entente recommande aux partenaires de poursuivre leur engagement.

CRÉ-09-072

**Il est proposé par Huguette Desrochers
appuyé par Denis Marceau
et résolu :**

De confirmer l'engagement de 25 000 \$ pour l'an 2 de l'entente spécifique sur l'amélioration des conditions de vie des aînés dans la région de l'Estrie, à même l'enveloppe du FDR 2008-2009.

Adoptée à l'unanimité

6.2.2. Présentation du formulaire de dépôt de projet du Fonds d'initiatives locales et régionales pour les personnes aînées en Estrie

Mme Sévigny informe le conseil que le formulaire de dépôt de projet du Fonds est disponible sur le site Web de la CRÉ. Elle les invite à en prendre connaissance et à en faire la promotion dans leur réseau. Elle mentionne également que la date de tombée pour les projets est le 18 septembre 2009. Une annonce publique sera faite sous peu.

6.3. Études et recherches

6.3.1. Plan d'action pour la promotion de la culture entrepreneuriale en Estrie/FRD05-09-301

Andrée Bureau fait lecture du projet de résolution.

CONSIDÉRANT QUE le projet s'inscrit dans le Plan de développement de l'Estrie 2007-2012 et qu'il correspond à l'une des priorités identifiées par le comité estrien de développement de l'entrepreneuriat;

CONSIDÉRANT QUE la CRÉ de l'Estrie a interpellé les organisations de développement économique afin qu'elles déposent des projets au FDR en lien avec la stratégie de développement de l'entrepreneuriat et les priorités identifiées par le comité estrien de développement de l'entrepreneuriat;

CONSIDÉRANT QUE le projet est une étape préliminaire qui permettra d'élaborer un projet structurant pour développer la culture entrepreneuriale en Estrie.

CRÉ-09-073

**Il est proposé par Diane Gingras
appuyé par Michèle Lavoie
et résolu :**

D'accorder la somme maximale de 15 040 \$, à même l'enveloppe disponible pour les Études et recherches du Fonds de développement régional (FDR) pour l'année 2009-2010;

D'autoriser le président ou son représentant à signer l'entente.

Adoptée à l'unanimité

7. AFFAIRES RÉGIONALES

7.1. Commission régionale sur les ressources naturelles et le territoire (CRRNT)

7.1.1. Table interministérielle

Jean-Louis Blanchette présente sommairement le document Bilan de la rencontre de la Table interministérielle du 25 mars 2009 à Drummondville. Cette rencontre avait pour objectif de présenter les différents outils de planification des ministères concernés, de voir comment le Plan régional de développement intégré des ressources naturelles et du territoire (PRDIRT) peut s'y arrimer et quelle pourrait être sa contribution. Monsieur Blanchette cite les principaux constats ressortis de cette rencontre. Tout d'abord, les schémas d'aménagement et de développement sont des outils de base pour l'élaboration du PRDIRT. Il explique ensuite que le Plan de protection et de mise en valeur (de l'Agence de mise en valeur de la forêt privée de l'Estrie) s'intéresse au territoire privé alors que le PRDIRT touche en priorité à la forêt publique, bien qu'il puisse aussi prendre en considération la forêt

privée. Finalement, il ne semble pas y avoir de discussion, à ce jour, au sein même des instances du MRNF au sujet de l'arrimage potentiel du PPMV et du PRDIRT.

À la suite de cette rencontre, il a été conclu que le MRNF s'engageait à donner suite aux interrogations des CRRNT, notamment en ce qui concerne l'arrimage des PPMV et des PRDIRT.

7.1.2. Révision des règles de fonctionnement

Jean-Louis Blanchette explique que la CRÉ a adopté les règles de fonctionnement de la Commission au moment de mettre en place la Commission forestière. Depuis, l'ajout de volets et l'application des règles exigent une révision et une mise à jour pour mieux refléter le fonctionnement réel.

Il parcourt rapidement le document acheminé aux membres préalablement, et fait lecture des articles 6 et 7. Le premier explique la mission de la CRRNT, tandis que le deuxième précise le mandat de la CRÉ de l'Estrie. À ce mandat, Marie-Hélène Wolfe désire ajouter un élément. Ainsi, l'article 7 se lit maintenant comme suit : « La nomination des commissaires, l'adoption des règles de fonctionnement, l'approbation du budget, du plan d'action et de divers rapports relève de la CRÉ de l'Estrie. La gestion des ressources financières et humaines est assurée par la CRÉ de l'Estrie ».

Monsieur Blanchette mentionne, qu'à l'article 13, l'expression « organisme dûment constitué » a remplacé l'expression « organisme à caractère régional ». Finalement, à l'article 20, on ajoute que le rapport d'activité de la CRRNT est intégré au Rapport annuel de la CRÉ de l'Estrie.

CRÉ-09-074

**Il est proposé par Denis Marceau
appuyé par Malcolm Wheeler
et résolu :**

D'adopter les règles de fonctionnement révisées.

Adoptée à l'unanimité

7.1.3. Rapport du 3e Forum de la CRRNT

Maurice Bernier informe les membres qu'une troisième rencontre du Forum des CRRNT a eu lieu le 23 avril dernier. Le ministre Béchard a fait connaître son intention ferme d'adopter un nouveau régime forestier. Il a fait savoir que le projet de loi devrait être adopté d'ici la fin de 2009 pour mettre en place le nouveau régime de façon graduelle à compter de 2010. La nouvelle loi se nommerait « Loi sur l'occupation du territoire forestier ». Il a aussi confirmé son intention de reconnaître l'existence légale des CRRNT.

Le document de présentation est déposé sur place. Les arrimages pour les régions du sud du Québec, où la proportion de forêt privée est importante, constituent toujours un élément fort nébuleux. Le MRNF attend nos propositions quant à

notre vision notamment dans la hiérarchisation des différentes planifications. La mise en place sera faite à l'aide de projets pilotes proposés par la CRRNT.

7.2. Forum jeunesse Estrie

7.2.1. Stratégie d'action jeunesse

Dominique Desautels informe les membres du conseil que la Stratégie d'action jeunesse sur cinq ans (2009-2014) a été lancée le 27 mars 2009. Elle présente les six défis identifiés par la Stratégie et en fait une analyse liée aux mandats du Forum jeunesse Estrie.

Marie-Hélène Wolfe intervient pour faire le lien entre la Stratégie et la correspondance de la TECIÉ acheminée à la Fondation Chagnon. Elle mentionne que le Fonds Québec Persévère est une annonce importante qui pourra donner des moyens aux communautés pour lutter contre le décrochage scolaire et stimuler la persévérance scolaire. Toutefois, certaines préoccupations sont énoncées dans la région, et ailleurs au Québec, quant aux exigences qui pourraient être imposées aux milieux pour avoir accès au fonds. Ainsi, il peut être pertinent que la CRÉ rappelle aux gestionnaires de ce fonds que la région de l'Estrie se mobilise depuis déjà près de cinq ans et qu'un travail colossal a été réalisé pour élaborer un portrait détaillé et définir un plan stratégique sur dix ans, avec des cibles et des champs prioritaires. Québec Persévère constitue, pour les milieux estriens, une opportunité de réaliser ces objectifs ambitieux.

CRÉ-09-075

**Il est proposé par Denis Marceau
appuyé par Huguette Desrochers
et résolu :**

D'acheminer une correspondance à la Fondation Chagnon, et à la ministre régionale, pour rappeler aux gestionnaires du fonds que la région de l'Estrie se mobilise depuis déjà près de cinq ans et qu'il serait essentiel qu'il y ait collaboration entre les diverses interventions.

Adoptée à l'unanimité

7.2.2. Jeunes élus en cavale

Dominique Desautels présente l'activité qui est organisée par l'UMQ et qui se tiendra le 4 mai 2009 à 16 h à l'Hôtel de ville de Sherbrooke. Des jeunes de toute la région sont attendus. Les membres du conseil sont invités à en parler dans leur milieu.

7.3. Table de concertation sur les VHR

7.3.1. Retour sur la rencontre du 9 avril 2009

François Fréchette informe les membres que la dernière rencontre a eu lieu le 9 avril dernier. Il y a été question, principalement, du mandat du MTQ octroyé à la CRÉ de l'Estrie dans le dossier et des différentes attentes des partenaires. La CRÉ

a d'ailleurs acheminé une correspondance au MTQ afin de clarifier les attentes de ce dernier envers elle. Il a aussi été question d'un projet pour développer la « durabilité » des sentiers, des suivis relatifs à la démarche en lien avec le plan d'évacuation de blessés, des étapes associées à la priorisation de projets à être déployées dans le cadre du programme d'infrastructure du MAMROT (programme à venir), de l'identification des propriétaires terriens touchés par les propositions de sentiers et des étapes à venir pour conclure le mandat initial du MTQ. Ce mandat devant se terminer le 31 octobre 2009, nous devrions être en mesure de remplir nos engagements.

7.3.2. Point retiré de l'ordre du jour

7.4. Programme de mise en valeur des ressources en milieu forestier – Volet II

Jacques Hémond explique que la recommandation de la TME, quant aux projets retenus dans le cadre du Programme, est déposée sur place, la TME s'étant réunie hier soir. Il invite les membres à prendre connaissance de la liste des subventions accordées distribuée sur place. Monsieur Hémond fait lecture d'un projet de résolution aussi déposé ce même jour.

CONSIDÉRANT QU'une entente intervenue entre le ministère des Ressources naturelles et de la Faune, la Table des MRC de l'Estrie et la CRÉ de l'Estrie mandate la Table des MRC de l'Estrie pour assurer la gestion du Programme de mise en valeur des ressources en milieu forestier – Volet II;

CONSIDÉRANT QU'un avenant pour prolonger d'un an le Programme est en processus de signature par le ministre;

CONSIDÉRANT QUE la Table des MRC de l'Estrie recommande à la CRÉ de l'Estrie les projets acceptés lors de sa séance tenue le 28 avril 2009;

CRÉ-09-076

**Il est proposé par Jacques Hémond
appuyé par Réjean Masson
et résolu :**

DE ratifier la recommandation de la Table des MRC de l'Estrie et d'approuver la sélection des projets dans le cadre du Programme de mise en valeur des ressources en milieu forestier – Volet II à la fois dans les enveloppes par MRC et dans le cadre de l'enveloppe réservée aux projets régionaux d'acquisition et de transfert de connaissances;

De rendre cette recommandation conditionnelle à l'obtention des crédits du Programme.

Adoptée à l'unanimité

8. AFFAIRES GOUVERNEMENTALES

Marie-Hélène Wolfe informe les membres que les deux dossiers (Révision du régime forestier et Stratégie d'action jeunesse) ont été abordés dans les affaires régionales.

9. AFFAIRES DIVERSES

9.1. Fonds franco-qubécois de la coopération décentralisée – Sciences de la vie/ FDR05-09-303

Marie-Hélène Wolfe explique que ce fonds a été créé pour donner suite à la volonté des premiers ministres de la France et du Québec d'appuyer financièrement le développement de projets d'intérêts communs issus des collectivités territoriales. Parmi les critères de sélection, les projets doivent viser le rapprochement entre les pôles de compétitivité de la France et les créneaux d'excellence du Québec. La CRÉ de l'Estrie a été invitée à participer à un projet visant le développement du corridor des sciences de la vie avec trois autres régions du Québec (Laval, Capitale-Nationale et Montréal) et trois régions françaises. La date limite pour le dépôt de projets à ce fonds est le 30 avril.

Une analyse du projet est déposée sur place ainsi qu'un projet de résolution.

CONSIDÉRANT QUE le projet s'inscrit aux axes 3 et 4 dans le Plan de développement de l'Estrie 2007-2012;

CONSIDÉRANT QUE le projet contribuera à positionner l'Estrie dans le secteur des sciences de la vie;

CONSIDÉRANT QUE le projet se réalisera en partenariat avec trois autres régions du Québec ayant un créneau d'excellence ACCORD dans le secteur des sciences de la vie;

CRÉ-09-077

**Il est proposé par Louida Brochu
appuyé par Michèle Lavoie
et résolu :**

De réserver la somme maximale de 7 000 \$, au projet Fonds franco-qubécois pour la coopération décentralisée - sciences de la vie, à même l'enveloppe disponible pour les Études et recherches du Fonds de développement régional (FDR) pour l'année 2009-2010.

D'accorder l'aide financière conditionnellement à une réponse positive du Fonds franco-qubécois de la coopération décentralisée.

D'autoriser le président ou son représentant à signer l'entente.

Adoptée à l'unanimité

10. PROCHAINES RÉUNIONS

Lac-à-l'épaulé : 27 mai 2009
Conseil d'administration : 17 juin 2009

11. LEVÉE DE LA SÉANCE

Tous les sujets ayant été traités, le président remercie les membres et déclare la séance close.

CRÉ-09-078 Il est proposé par **Bertrand Lamoureux**
appuyé par **Jean-Philippe Bachand**
et résolu :

DE déclarer la levée de la séance à 11 h 45.

Adoptée à l'unanimité

ROGER NICOLET, président

HUGUETTE DESROCHERS, secrétaire